

trexéville un repos dont il a grandement besoin. — Chacun saura par la dernière circulaire de Monseigneur à qui il doit s'adresser pour les affaires.

Mgr. Guglielmo Pifferi, des Ermites de Saint-Augustin, évêque titulaire de Porphyre, et curé des Sacrés Palais Apostoliques est mort le 29 avril dernier, au Palais du Vatican (Rome), entre les bras du Souverain Pontife. Mgr Pefferi était le "Sacriste" de la chapelle du Pape, depuis le temps de Pie IX.

— Mgr O'Connell, archevêque de Boston, a donné une conférence tout récemment, qui fut bien écoutée par les membres de la *Fédération des Sociétés catholiques de Lowell, Mass.* Sa Grandeur traita le sujet de la "loyauté", et à ce propos, Elle stigmatisa la conduite régente de M. Roosevelt, vis-à-vis du Pape.

— Le 1er congrès de Tempérance du diocèse de Québec. tiendra ses séances à Québec même, du 31 août au 4 septembre de cette année. Le Comité d'honneur se compose comme suit:

PROFECTEUR: Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, archevêque de Québec.
 PRÉSIDENT D'HONNEUR: Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR: Sir Louis Jetté, président de la Cour d'Appel de la province de Québec; Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de la province de Québec; Son Honneur M. Napoléon Drouin, maire de Québec; M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval. Comme on le voit, ce congrès est préparé par des hommes de marque, et il promet d'être un succès. Nous reviendrons sur ce congrès bientôt.

— Le nouveau roi Georges V s'oppose résolument à lire devant le Parlement la résolution suivante, qui contient des affirmations injurieuses à l'égard des catholiques. Comme il a été beaucoup question de cette déclaration en ces derniers jours, nous pensons que nos lecteurs seront bien aises d'en savoir la teneur: La voici:

"J'affirme solennellement et sincèrement, devant Dieu, que je crois que dans le sacrement établi pendant la Cène, le pain et le vin ne sont pas changés en chair et en sang de Jésus-Christ, pendant ou après la consécration; que les prières à la Vierge Marie ou aux saints, et la célébration de la messe comme elle est faite actuellement dans l'Eglise de Rome, sont des choses qui appartiennent à la superstition et à l'idolatrie.

"J'affirme solennellement, devant Dieu, que je fais cette déclaration dans le sens simple et ordinaire des mots, tel qu'il est compris